

A Laurent BERGER
Secrétaire général de la CFDT

Copie : syndicats FGMM

Date

Laurent,

Le bureau fédéral s'est réuni à Bierville du 13 au 15 septembre et devant la gravité de la situation a décidé d'adresser ce courrier au secrétaire général de la CFDT. Cette décision s'est faite sur la base d'un vote unanime du bureau fédéral.

Notre débat d'actualité revendicative a très largement fait ressortir un fort mécontentement voire de la colère de la part d'un nombre important de nos militants.

Les ordonnances dont nous avons eu connaissance au retour des congés contiennent des mesures de recul du droit social et du droit syndical.

Pour ne citer que les éléments les plus saillants :

- Dans les entreprises de moins de 50 salariés les employeurs ont désormais la possibilité de négocier des accords pouvant remettre en cause des éléments légaux ou conventionnels sans la présence d'organisation syndicale.
- Pire, la possibilité offerte aux employeurs de décider unilatéralement des dispositions applicables dans les entreprises de moins de 11 salariés ou dans les moins de 20 en l'absence d'élus.
- La remise en cause des modalités du compte pénibilité.
- La restriction du périmètre d'appréciation de la situation économique, en cas de PSE, au seul hexagone avec les conséquences que les militants de la métallurgie n'ont pas de mal à imaginer.
- La possibilité offerte aux employeurs de se séparer d'une partie des salariés par la mise en place d'un plan de départ volontaire en dehors de toute considération sur la santé économique de l'entreprise.
- L'élargissement des possibilités de négociation d'un accord de compétitivité dont les clauses peuvent s'imposer au contrat individuel de travail.
- La fusion des instances avec l'instauration du Conseil Social et Economique et la disparition du CHSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés et que ce soit une commission au sein du CSE au-delà de 300.
- Des moyens en heures de délégation et en nombre d'élus qui pourraient être diminués par les décrets à venir.
- La possibilité au sein du CSE de transfert de fonds entre le budget de fonctionnement et le budget réservé aux activités sociales et culturelles.
- L'instauration de barèmes plafonnant les indemnités pour licenciement abusif.
- La limitation des possibilités de recours à l'expert.
- L'absence des suppléants aux réunions du CSE.

- La limitation à 3 mandats consécutifs présentant en fin de mandat un risque de licenciement et de difficultés de reclassement.

La liste est longue

Pour autant ces ordonnances ne signent pas la mort du code du travail et si elles ne remettent pas en cause la présence syndicale dans les entreprises, elles l'affaiblissent. A ce sujet nous saluons l'investissement et le travail de la délégation confédérale.

Le bureau national du 29 août, réuni en session extraordinaire, a fait l'analyse de ces ordonnances en pointant les nombreux reculs qu'elles portent.

Le bureau fédéral n'a pas de désaccord sur l'analyse de la confédération sur un projet qui porte beaucoup d'éléments défavorables aux salariés et à leurs représentants et trop peu d'éléments allant dans le sens de la sécurisation des parcours ou d'une avancée vers le dialogue social que nous voulons.

Le bureau national s'est également positionné sur l'attitude et la réponse que la CFDT devait donner. Le choix a été fait de ne pas appeler à une mobilisation nationale.

C'est ce choix qui a occasionné la colère de nombreux militants qui, appartenant à la première organisation syndicale du privé, s'attendaient à une réaction bien plus forte de la CFDT. L'expression de la CFDT dans les médias étant de ce fait plus modérée que celle qu'ils attendaient. Mais surtout ce qu'attendent les militants, relayés massivement par l'expression des membres du bureau fédéral, c'est un appel national à manifester de la part de la CFDT.

Les militants vivent depuis plusieurs années une accumulation de réformes qui devient insupportable et qui est un des éléments contribuant à la dégradation du dialogue social. Le patronat affiche une belle vitrine sociale mais dans les faits est très souvent rétrograde et antisyndical.

Les équipes ont manqué cruellement de matériel permettant d'expliquer le positionnement CFDT dans la période courant du 31 août au 12 septembre. Nous comprenons que l'analyse du contenu des ordonnances demande un certain temps mais un tract aurait été le bienvenu.

La fédération FGMM soutient l'ensemble des syndicats de la métallurgie dans leurs choix d'actions exprimant notre mécontentement.

Merci, Laurent, de l'attention que tu voudras bien porter à ce courrier.

Amitiés syndicales.

Pour le bureau fédéral FGMM
Philippe PORTIER
Secrétaire général.